

**Conférence FIEC-FETBB sur les « fonds sociaux paritaires »**

**6-7 mars 2008, Varsovie**

**Intervention de Daniel Tardy, Président de la FIEC**

Madame la Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de voir qu'un nombre important de représentants des nouveaux Etats membres concernés par cette conférence ont répondu positivement à l'invitation de la FIEC, de la FETBB et de l'AEIP.

Cela témoigne non seulement d'une volonté de dialogue et d'échange d'expériences entre Etats membres, mais aussi du rôle important joué par les partenaires sociaux et par le dialogue social dans un secteur particulier comme celui de la construction.

Je sais que dans la salle il y a aussi plusieurs représentants de pouvoirs publics nationaux et je voudrais donc en profiter pour rappeler que malheureusement nos décideurs, aussi bien au niveau européen que national, n'ont pas conscience, peut être à cause d'un manque de communication de notre part, de ce que le secteur de la construction représentait en 2006 :

- un volume d'activité d'environ 1.200 milliards d'€, soit 10,4% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne,
- 2,7 millions d'entreprises dont 95% avec moins de 20 salariés.
- plus de 15 millions de salariés, soit 7,2% de l'emploi total de l'Union Européenne.

Il s'agit également d'un secteur qui présente une particularité de taille par rapport aux autres secteurs industriels, à savoir que dans la construction ce n'est pas le produit final qui bouge au sein du marché, mais l'outil de production qui se déplace à l'endroit où le bien est produit.

Si la construction reste malgré tout une activité principalement à caractère « local », ses caractéristiques, notamment sa fragmentation et la mobilité de sa main d'œuvre, en font un secteur extrêmement compétitif qui doit faire face à de nombreux défis afin d'améliorer sa compétitivité et d'assurer son développement :

- comment assurer la disponibilité d'une quantité adéquate de main d'œuvre dans le cadre des développements démographiques que nous connaissons au sein de l'Union ?
- comment assurer une formation adéquate de cette main d'œuvre pour lui permettre de faire face aux développements techniques et pour répondre aux exigences de la demande (dans le domaine de l'efficacité énergétique pour ne citer qu'un exemple) ?
- comment garantir un niveau adéquat de sécurité sur un chantier avec des intervenants de différentes nationalités ?
- comment assurer un niveau adéquat de flexibilité pour pouvoir faire face à une concurrence croissante tout en évitant les dangers d'un dumping social ?

Ce ne sont là que quelques exemples.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux du secteur ont un rôle primordial à jouer.

Les instruments à leur disposition, aussi bien eu niveau européen que national, leur permettent d'aller très loin, jusqu'à se substituer parfois au législateur, si cela s'avère nécessaire.

C'est notamment dans ce but que les fonds sociaux paritaires on vu le jour :

pour permettre aux partenaires sociaux, qui connaissent le mieux les besoins du secteur, de prendre ensemble la responsabilité de les créer, de les financer et de gérer plusieurs types de prestations en faveur des salariés de la construction en développant des outils d'intervention, mais aussi de solidarité entre les acteurs concernés.

Ce que les fonds paritaires peuvent concrètement réaliser et comment ils sont structurés va être exposé par les différents intervenants au cours de ces deux journées de conférence. Je vais donc me limiter à trois observations de nature plus générale qui, je l'espère, pourront servir à alimenter nos discussions :

1. Tout d'abord, s'il est vrai qu'une gestion paritaire de ces fonds comporte de nombreux avantages, aussi bien pour les partenaires concernés que pour les autres acteurs du secteur, comme nous le verrons tout au long de cette conférence, elle ne doit pas devenir synonyme de lourdeur des instances.

Les partenaires sociaux doivent maintenir un vrai rôle politique et stratégique, en laissant la tâche d'exécution des décisions prises aux mains des « experts », qui interviennent aussi en qualité de conseil des partenaires sociaux dans le cadre de l'activité concernée.

2. Ensuite Il faut aussi veiller à la qualité de la gestion :  
le paritarisme ne doit pas cacher le principe de concurrence ;  
la comparaison avec les références du marché, le "benchmarking" en anglais, étant nécessaire en permanence pour que la gestion paritaire n'oublie pas ce qui se passe autour, dans le but de garantir un service optimal aux adhérents.
3. Enfin, il ne faut pas oublier le fait que malgré de nombreux éléments communs, la structure et/ou le fonctionnement de ces fonds, qui doivent tenir compte de réalités et des besoins spécifiques, peuvent varier, parfois de manière significative, d'un pays à l'autre.

En guise de conclusion, je voudrais rappeler à nos collègues des nouveaux Etats Membres, qu'au travers de cette conférence notre volonté n'est pas de vouloir imposer des modèles ou des structures de relations sociales qui doivent être adaptées aux spécificités de chaque pays, mais :

- d'une part, d'établir des bases pour un échange d'expériences mutuel, qui dans la pratique s'est toujours montré enrichissant, et,
- d'autre part, pour souligner le rôle essentiel que des partenaires sociaux représentatifs et structurés peuvent jouer pour répondre au mieux aux besoins et aux défis auxquels notre secteur doit faire face pour maintenir et accroître sa compétitivité.

Je suis certain que grâce à la qualité des différents intervenants et à votre apport aux discussions cette conférence sera extrêmement intéressante et servira probablement d'exemple pour d'autres initiatives similaires.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à faire une pause avant d'écouter les interventions des différents orateurs.